



## EXTRAIT DE PÉTITION

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 10 245 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes Trifluviens**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 février 2014, le conseil municipal de Trois-Rivières a résolu, à petite majorité, de refluorer l'eau potable de 134 000 citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'injection dans notre eau potable d'un produit chimique fluoré, en fait, un déchet industriel reconnu dangereux et impropre à la consommation humaine, peut avoir des effets néfastes à long terme sur notre santé et sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette méthode très controversée et peu efficace est une médication préventive imposée, sans consultation citoyenne, qui enfreint la Charte des droits et libertés de la personne;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres solutions à la prévention de la carie dentaire chez les enfants existent et sont socialement plus acceptables;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, citoyens Trifluviens, exigeons de recevoir une eau très saine, sans fluorure chimique ajouté.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

**Marc H. Plante, député de Maskinongé**

**12-05-15**

**Date de signature de l'extrait**